

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9315>

Absence de déneigement > Chemin rural > Responsabilité

- Questions & Réponses - La jurisprudence par thématique - Pouvoirs de police -



Publication date: jeudi 27 octobre 2022

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

Absence de déneigement d'un chemin rural desservant une propriété : la responsabilité de la commune peut-elle être engagée alors que d'autres chemins ruraux ont été régulièrement déneigés ?

Pas si ces chemins ne présentent pas la même configuration en terme d'aménagements, de pente et de largeur de la voie que le chemin en cause ni ne supportent les mêmes conditions de circulation, la commune peut décider de ne pas faire procéder au déneigement. Aucune rupture d'égalité des citoyens devant les charges publiques n'est constituée.

[Cour administrative d'appel de Lyon, 27 octobre 2022 : nA 21LY02909](#)